

Politique de la Ville - Subventions aux associations des secteurs Animation - Formation - Prévention - Jeunesse - Intégration - Economie Sociale - Première répartition au titre de l'exercice 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite à sa réunion du 13 mars 1997, la Commission «Politique de la Ville» propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations, au titre d'une première répartition 1997 :

Secteur Formation		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
Mission Locale	Fonctionnement 1997	280 000 F*	530 000 F	500 000 F		500 000 F	250 000 F	250 000 F
	Correspondants emploi formation	165 000 F	165 000 F	165 000 F	165 000 F			165 000 F
Total		445 000 F	695 000 F	665 000 F	165 000 F	500 000 F	250 000 F	415 000 F

La dépense, soit 415 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, chapitre 92.91.65748.47020.

* montant réduit exceptionnellement compte tenu d'une réserve financière du Fonds Mutualisé

Secteur Economie Sociale		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
GARE-BTT	Insertion par l'économique	300 000 F	300 000 F	300 000 F		300 000 F		300 000 F
BTS Le Roseau	Insertion par l'économique	100 000 F	100 000 F	100 000 F		100 000 F		100 000 F
Association du PLIE	Fonctionnement du Plan Local d'Insertion	250 000 F	300 000 F	280 000 F		280 000 F	125 000 F	155 000 F
Régie des quartiers		880 000 F	880 000 F	830 000 F	830 000 F		220 000 F	610 000 F
Total		650 000 F	700 000 F	680 000 F		680 000 F	125 000 F	555 000 F

La dépense, soit 1 165 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, chapitre 92.49.65748.47070.

Secteur Jeunesse		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
CIJ	Fonctionnement 1997	120 000 F	180 000 F	180 000 F		180 000 F		180 000 F
Total		120 000 F	180 000 F	180 000 F		180 000 F		180 000 F

La dépense, soit 180 000 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, chapitre 92.242.65748.47040.

Secteur Animation		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
MJC Palente	Fonctionnement 1997	790 000 F	810 000 F	790 000 F	74 259 F	715 741 F	300 000 F	490 000 F
	Fête du Livre	30 000 F	30 000 F	30 000 F		30 000 F		30 000 F
MJC Besançon	Centre de plein-air du Loutelet	86 034 F	81 781 F	81 781 F		81 781 F		81 781 F
FONJEP	Financement poste direction Centre du Loutelet	332 443 F	346 675 F	346 669 F			86 669 F	260 000 F
Comité de Quartier Saint-Ferjeux	Fonctionnement 1997 Maison de Quartier	760 000 F	800 000 F	780 000 F	49 100 F	730 900 F	300 000 F	480 000 F
Total		1 998 477 F	2 068 456 F	2 028 450 F	123 359 F	1 558 422 F	686 669 F	1 341 781 F

Secteur Intégration		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
FRATE		80 000 F	80 000 F	50 000 F		50 000 F		50 000 F
Total		80 000 F	80 000 F	50 000 F		50 000 F		50 000 F

La dépense, soit 1 341 781 F (secteur Animation), sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, chapitre 92.242.65748.47030.

La dépense, soit 50 000 F (secteur Intégration), sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997 - chapitre 92.49. 65748.47030 (FRATE).

Contrat FONJEP : versement trimestriel suivant les termes du contrat.

Secteur Prévention Contrat d'action de prévention 1997		Rappel 1996	Demande 1997	Subvention 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
ADDSEA	Financement postes éducateurs de quartier	2 000 000 F	2 185 000 F	2 185 000 F	2 185 000 F		500 000 F	1 685 000 F
AAVI	Permanences aide aux victimes	62 900 F	93 350 F	93 350 F	93 350 F			93 350 F
ATIC	Réinsertion de détenus / Prévention récidive	30 000 F	30 000 F	30 000 F	30 000 F			30 000 F
Association d'Aide aux Détenus	Bibliothèque de la Maison d'Arrêt	25 000 F	25 000 F	25 000 F	25 000 F			25 000 F

Secteur Prévention Contrat d'action de prévention 1997		Rappel 1996	Demande 1997	Subven- tion 1997	Ventilation		Acompte CM 20/1/97	Reste à verser
					Contrat Ville	Hors contrat		
Espoir Drogue	Dispositif lutte contre la toxico- manie	160 000 F	130 000 F	130 000 F	130 000 F			130 000 F
Réseau 25	Réseau - Ville - Hôpital - Toxicomanie		5 000 F	5 000 F	5 000 F			5 000 F
CDPA	Prévention toxicomanie/ jeunes et parents	20 000 F	20 000 F	20 000 F	20 000 F			20 000 F
CCMM	Aide à la lutte contre les manipulations mentales hors contrat d'action de prévention 1997	5 000 F	6 000 F	6 000 F		6 000 F		6 000 F
Total		2 302 900 F	2 494 350 F	2 494 350 F	2 488 350 F	6 000 F	500 000 F	1 994 350 F

La dépense, soit 1 994 350 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 1997, chapitre 92.45.65748.47040.

Concernant l'ADDSEA, pour son action de prévention spécialisée dans les quartiers, la subvention est versée par trimestre avec régularisation sur le 4ème versement en fonction des dépenses réelles.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, je voudrais juste faire une remarque sur le fait que nous avons multiplié depuis 1995 notre subvention au Centre Information Jeunesse par 3, c'est-à-dire que nous sommes passés de 60 000 F à 180 000 F, ce qui confirme bien avec la politique du relais-jeunesse notre politique en faveur de la jeunesse.

Aussi, permettez-moi en parallèle de m'étonner de certaines choses, c'est qu'une collectivité qui multiplie par 3 sa subvention ne voit par exemple toujours pas apparaître son logo sur le journal publié par le Centre Information Jeunesse, c'est-à-dire Topo. Je m'étonne qu'il n'y ait pas plus d'éléments transparents quant à notre investissement dans cette structure.

Et puis, j'en profiterais pour dénoncer ce mois-ci le Topo consacré au dialogue national sur l'emploi. Vous avez tous remarqué qu'il est notamment consacré à la venue à Montbéliard de deux Ministres, MM. ARTHUIS et BARNIER pour un soi-disant dialogue, qui sera en fait la tenue, devant 400 jeunes sélectionnés et pré-sélectionnés, d'un espèce de meeting, une véritable mascarade où il n'y aura pas de débat. Alors que nous finançons la structure qui édite «Topo», je tenais à dénoncer cette situation.

M. BONNET : Je ne vois pas au nom de quoi il serait interdit à des Ministres de rencontrer des jeunes.

M. LE MAIRE : Les questions de nature politique, nous passons au-delà tout de suite.

La discussion est close.

A l'unanimité et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 8 avril 1997.